

BILAN D'ACTIVITÉS 2023

COMMUNES FORESTIÈRES

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE





SOMMAIRE

LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS REPRÉSENTENT	4
La force d'un réseau	4
Le mot de la Présidente	5
Au niveau départemental.....	6
Au niveau régional	7
Au niveau national	8
Les rendez-vous marquants en 2023 pour les Communes forestières des Alpes de Haute-Provence	9
LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS SENSIBILISENT	10
La sensibilisation des élu·e·s	10
Des forêts pédagogiques pour les forestiers et élu·e·s de demain	11
LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS FORMENT	12
La formation : une action phare des Communes forestières	12
Former des communes, propriétaires forestiers, face au changement climatique	13
Former des maîtres d'ouvrage de bâtiment	14
Former des responsables de la sécurité.....	15
LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS ACCOMPAGNENT	16
Dans la transition énergétique avec des bâtiments biosourcés et durables.....	16
Dans la maîtrise de votre facture énergétique grâce au bois, énergie stable et compétitive.....	18
Renouveler les forêts pour les adapter au changement climatique	20
Construire des politiques territoriales.....	21
En 2024, anticipons l'avenir au profit de nos forêts et de la qualité de vie de nos citoyens !	23

LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS REPRÉSENTENT



LA FORCE D'UN RÉSEAU

L'association des Communes forestières accompagne les Maires dans l'exercice de leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiments et de responsables de la sécurité, pour tous leurs projets liés à la forêt et au bois.

La mobilisation s'effectue à différentes échelles géographiques :

- L'association départementale des Communes forestières des Alpes-de-Haute-Provence.
- L'union régionale des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- La fédération nationale des Communes forestières dont le siège est à Paris.

Des valeurs partagées par l'ensemble du réseau :

- Préservation de l'intérêt général des forêts.
- Gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques et privées.
- Rôle central des élu-e-s dans la politique forestière territoriale en tant qu'aménageur du territoire.
- Prescripteur bois et propriétaire forestier.
- Rôle de la forêt et du bois pour lutter contre le changement climatique et participer à la transition énergétique des territoires.
- Protection des forêts contre les risques naturels et la préservation des paysages.



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Mesdames, Messieurs,
Chers adhérents,

Notre réseau poursuit son développement. Nous comptons aujourd'hui 152 adhérents dans les Alpes de Haute-Provence, soit 74% des communes du département. Je tiens à vous remercier pour votre soutien.

Chaque jour, nous œuvrons au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable de la forêt, partie intégrante du développement de nos territoires.

L'année 2023 a été marquée par :

- Une forte présence des Communes Forestières à vos côtés : formations, sorties terrains, cafés des collectivi-thés, sensibilisations au risque des feux de forêt...
- Le développement du dispositif « dans 1000 communes la forêt fait école »

Les assises de la forêt dans le département ont également été un temps fort pour la filière et l'association s'est vivement engagée auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture pour la tenue et l'animation de cet événement. Suite à ces assises de la forêt, l'Etat s'est lancé dans l'élaboration d'un Plan départemental forêt-bois en lien avec les partenaires de la filière. Les Communes forestières se sont mobilisées dans l'élaboration de ce plan au sein duquel l'association est identifiée comme pilote ou copilote sur de nombreuses actions.

Assurer le renouvellement de nos forêts est un enjeu majeur, dans ce contexte où les risques liés au changement climatique s'intensifient.

Nous devons préserver et protéger nos citoyens, nos espaces forestiers et nos paysages !
Nous nous devons d'être vigilants et d'anticiper les actions à mener.

Plusieurs défis sont à relever :

- Aménager le territoire en créant des accès pour faciliter la lutte en zone de montagne ;
- Mobiliser nos administrés pour créer une culture du risque ;
- Encourager l'adaptation de nos massifs forestiers au changement climatique ;
- Encourager une gestion durable de nos espaces forestiers publics et privés ;
- Alimenter la filière bois locale pour un usage dans les projets de construction et chauffage des bâtiments, en construction et en rénovation, poussé par la réglementation environnementale 2020.

Au vu des enjeux, un fort taux d'adhésion est nécessaire pour que nous puissions participer activement à la définition des politiques forestières.

C'est à nous, élus locaux, de nous saisir et de nous organiser pour anticiper et gérer au mieux ces enjeux !

Sandrine Cosserat

Présidente des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

L'association des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence agit au service des élu-e-s et des acteurs forestiers du département, pour garantir une gestion durable de la forêt et des bois.

Les élu-e-s ont un rôle central dans la gestion de la forêt et des bois, c'est pourquoi les Communes forestières les accompagnent :

- dans la prise de décision
- dans la conduite de leur politique forestière
- dans la mise en œuvre de leurs projets.

L'association des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence, c'est :

- ▶ 152 Adhérents, dont 147 Communes et 5 EPCI.
- ▶ 74 % des communes du département
- ▶ 90 % de la forêt communale
- ▶ 15 Administrateurs élu-e-s

LES PARTENAIRES

- Région
- Etat
- ADEME
- Département
- Parcs naturels régionaux
- Association des Maires Ruraux AMR04
- Association des maires-ADM04
- Agence de Développement 04
- ONF
- SDIS
- CNPF
- ANCT
- FIBOIS
- Chambre d'agriculture
- DRAAF
- CERPAM
- Association Bois des Alpes
- Professionnels de la filière
- SDE04
- SAFER
- Education Nationale

VOTRE CONTACT

Caroline GALLES

06 30 42 69 94

caroline.galles@communesforestieres.org

AU NIVEAU RÉGIONAL

Notre union régionale est présidée depuis août 2021 par Jean BACCI, sénateur du Var.

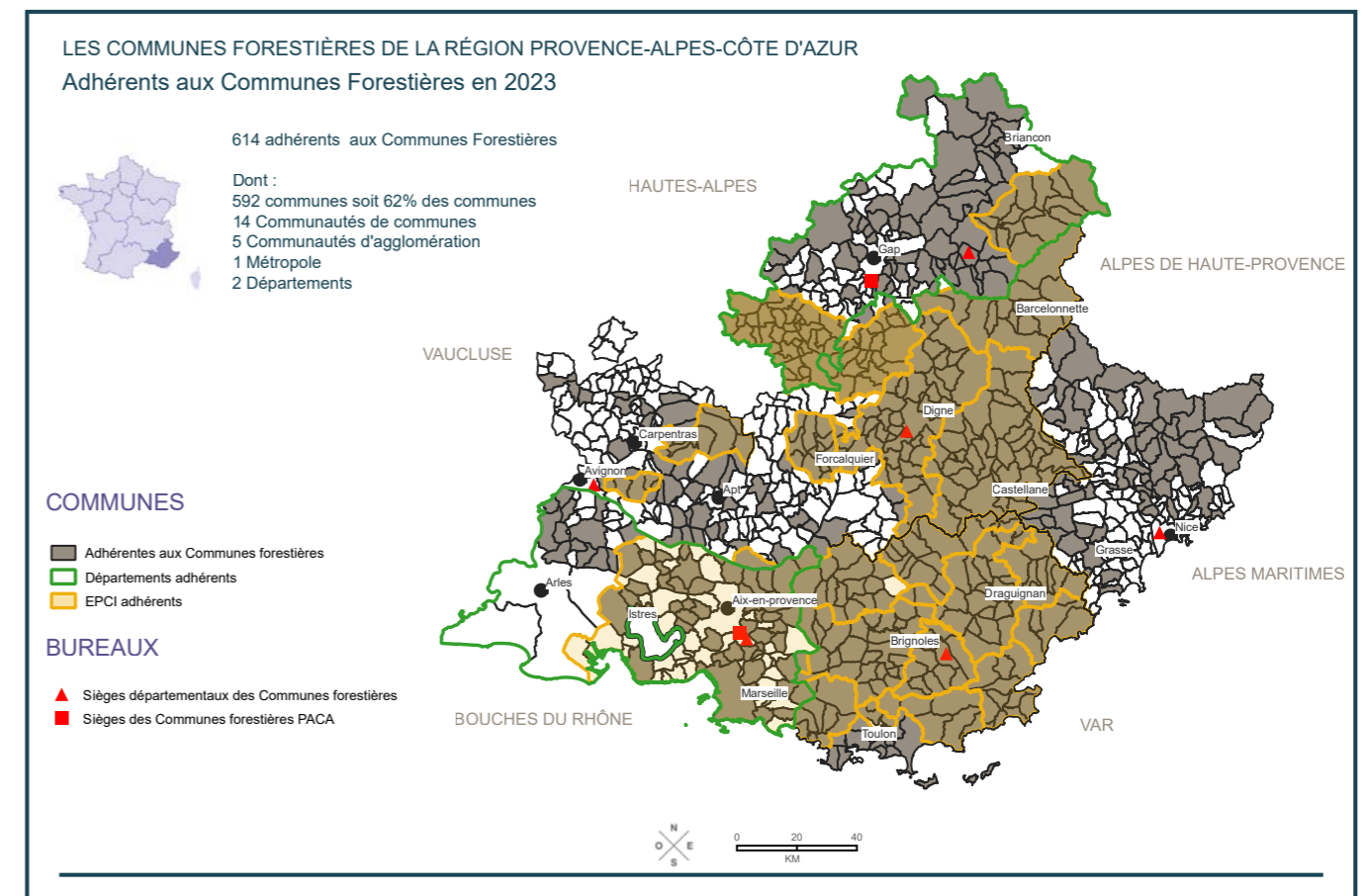
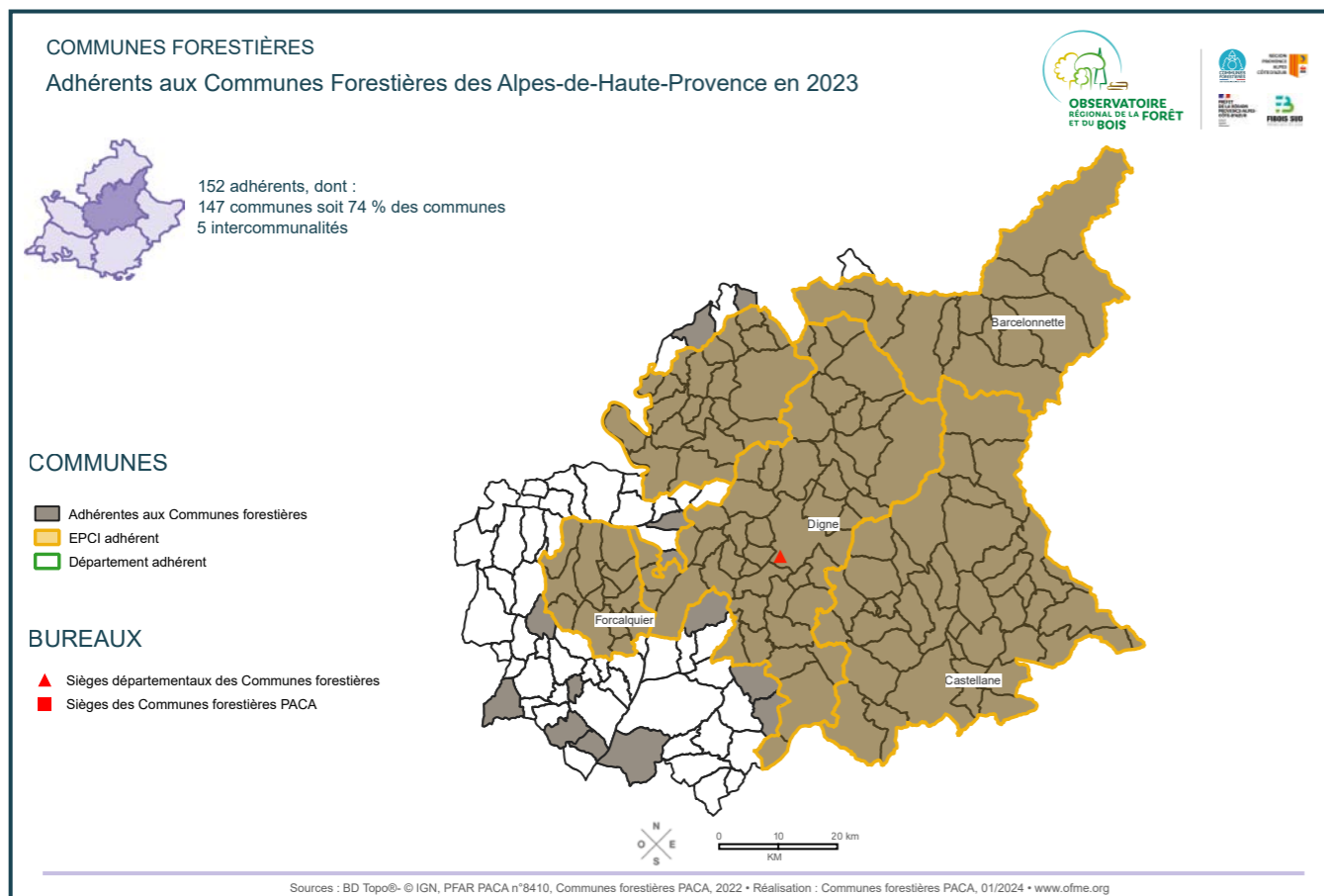
A l'échelle de la région, les Communes forestières œuvrent pour le développement, la valorisation et la préservation du patrimoine forestier, et poursuivent leurs actions de sensibilisation et de mobilisation auprès d'un important réseau d'élu-e-s.

Le conseil d'administration, composé de 12 élu-e-s, s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2023. L'implication de cette instance est indispensable, elle permet aux Communes forestières d'identifier les enjeux et les projets des territoires, de les définir et de mettre en œuvre la stratégie et l'accompagnement qui en découlent.

Les membres du conseil d'administration sont également présents dans les commissions départementales, dans les instances régionales et nationales des Communes forestières.

Depuis plusieurs années, l'association des Communes forestières est un partenaire privilégié de la Région Sud et du département des Alpes de Haute-Provence. Ce partenariat repose sur une convention triennale basée sur une volonté conjointe de contribuer à l'ambition régionale d'un aménagement du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur harmonieux, compétitif et qui valorise et protège ses espaces forestiers.

- ▶ **614 Adhérents au réseau régional !**
- ▶ dont 592 Communes, 19 EPCI, 1 Métropole, 2 Départements.
- ▶ + 23 adhérents en 1 an
- ▶ 62 % des communes de la région
- ▶ 12 Administrateurs élu-e-s



AU NIVEAU NATIONAL

La fédération nationale des Communes forestières vise à :

- influencer la politique forestière nationale ;
- développer des actions nationales qui se déclinent dans les régions ;
- défendre l'intérêt des communes propriétaires et à négocier le partenariat Communes forestières – ONF.

En 2023, le Président de la fédération nationale, Dominique Jarlier, a œuvré en lien direct avec le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, la Directrice générale de l'ONF ainsi qu'avec les instances interprofessionnelles de la filière bois.

Dominique JARLIER a annoncé sa démission en décembre 2023. Philippe CANOT, Vice-Président de la Fédération a été élu Président de la Fédération nationale le 26 février dernier.

La fédération nationale des Communes forestières c'est :

- ▶ Plus de 6 000 adhérents.
- ▶ 15 000 collectivités représentées
- ▶ 58 associations départementales et 9 Unions Régionales
- ▶ 70 % de la surface des forêts communales représentées
- ▶ 14 élu-e-s au bureau national et 800 élu-e-s administrateurs locaux

Les événements marquants en 2023

- La fédération nationale des Communes forestières a fêté **ses 90 ans**.
- Le programme « **Dans 1000 communes la forêt fait école** » s'est particulièrement développé cette année. Le premier rassemblement de forêts pédagogiques en France a eu lieu le 10 octobre dans le massif des Landes de Gascogne. Près de 400 élèves et élus ont participé à des ateliers animés notamment par les Communes forestières, l'Office national des forêts (ONF), le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
- La fédération nationale des Communes forestières est partenaire de la **campagne d'information sur les obligations légales de débroussaillage** relancée en novembre 2023 en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.
- Les Communes forestières sont mobilisées dans les **groupes de travail ONF-Communes forestières** (régime forestier, aménagement forestier...) mis en œuvre dans le cadre de la convention de partenariat. Concernant le groupe de travail sur l'application du régime forestier, l'association se mobilise afin de définir clairement les **conditions d'entrée et de sortie du régime forestier** avec pour enjeux la gestion durable des espaces forestiers et la mobilisation des bois.

LES RENDEZ-VOUS MARQUANTS EN 2023 DES COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

● 9 février au Sénat

Colloque « l'appel de la forêt » : s'engager pour nos forêts communales.

● 7 avril à Gardanne

1^{ère} rencontre annuelle de la Commission Régionale de la Forêt Communale qui réunit les Communes forestières et l'ONF sur le sujet des ventes de bois.

● 11 avril à Digne les Bains

Assemblée Générale des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence.

● 20 avril à Digne les Bains

2nde Assises de la forêt et de la filière bois des Alpes de Haute-Provence, organisées par la Préfecture et le Conseil Départemental.

● 12 mai à Veynes

Assemblée Générale 2023 de l'Association Bois des Alpes.

● 2 juin à Saint-Estève-Janson

Rencontre sur le thème « Contre le changement climatique, passez au bois énergie » organisée par BoiSynergie Provence-Alpes-Côte d'Azur.

● 4 juillet dans les Ardennes

Congrès annuel de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

● 17 juillet à Gardanne

2^{ème} rencontre annuelle de la Commission Régionale de la Forêt Communale qui réunit les Communes forestières et l'ONF sur le sujet des ventes de bois.

● 17 octobre à Forcalquier

Salon des Maires des Alpes de Haute-Provence.

● 10 octobre à Gardanne

Rencontre de l'Observatoire sur le thème « S'assurer de l'avenir de la forêt en l'intégrant aux documents d'urbanisme ».

● 19 octobre en visioconférence

Réunion de promotion sur le débardage par câble forestier dans les Alpes, en vue d'élaborer une stratégie territoriale de développement.

● 13 novembre à Marseille

Convention annuelle des Maires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

● 17 novembre

3^{ème} rencontre annuelle de la Commission Régionale de la Forêt Communale qui réunit les Communes forestières et l'ONF sur le sujet des ventes de bois.

● Du 21 au 23 novembre à Paris

Salon des Maires national. Temps fort de la délégation des Alpes de Haute-Provence et Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le stand des Communes forestières le 22 novembre.

● 8 décembre à Gardanne

Rencontre des élu-e-s des Chartes Forestières de Territoires sur le thème « Les territoires, au cœur de la prévention contre les incendies ».

● 19 décembre à Marseille

Rencontres Régionales de la filière forêt-bois organisées par FIBOIS SUD.



LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS SENSIBILISENT



LA SENSIBILISATION DES ÉLU-E-S

Mieux connaître les enjeux, c'est mieux agir et mieux se positionner. C'est pourquoi les Communes forestières mettent à disposition des élu-e-s les connaissances nécessaires à une prise de décision éclairée !

L'Assemblée Générale – le rendez-vous politique de l'association.

Tenue le 11 avril 2023 à Digne les Bains, l'assemblée générale a réuni 29 communes. En présence de 51 personnes, la gestion forestière, comme gage de soutien de la filière et d'adaptation au changement climatique, était au cœur des échanges. Cette instance apporte une vision globale des enjeux politiques à venir.

Les cafés des collectivi'thés – le rendez-vous avec les communes dans les territoires.

Une question, une difficulté, un projet, les élu-e-s s'expriment sur les sujets qui les intéressent.

La Présidente et l'équipe technique sont là pour répondre aux questions, apporter des informations ou proposer un accompagnement. L'association organise ces cafés dans les territoires avec une volonté d'aller au plus proche des préoccupations des élu-e-s locaux, variables d'un secteur et d'un contexte forestier à l'autre.

En 2023, 2 cafés des collectivi'thés, réunissant une vingtaine d'élu-e-s, ont été organisés :

- Puimoisson 28 février 2023 : les élu.e.s ont échangé sur les sujets de la gestion forestière, de l'équilibre sylvo-cynégétique et des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).
- Le Caire 14 mars 2023 : les élu.e.s ont fait part de leurs interrogations autour de la chasse, l'exploitation publique-privée et l'aménagement forestier.

Les rendez-vous en EPCI Débroussailler, aménager, financer : une lourde responsabilité

Les Communes forestières sont intervenues auprès de Provence Alpes Agglomération et de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch afin d'informer et échanger au sujet des responsabilités des Maires avant, pendant et après les incendies. Dans ce contexte, les Maires ont la chance de pouvoir compter sur l'accompagnement des Communes forestières mais ils risquent la condamnation en cas de défaillance. Ces éléments ont été présentés à travers le DF-CI-Poly, Monopoly de la DF-CI.



VOTRE CONTACT Emily ARNOUX

07 48 13 08 30
emily.arnoux@communesforestieres.org

DES FORÊTS PÉDAGOGIQUES POUR LES FORESTIERS ET ÉLU-E-S DE DEMAIN

En France, la multifonctionnalité des forêts et sa gestion durable est parfois mal identifiée par le grand public. Ainsi, pour sensibiliser les enfants, mais aussi les enseignants, les parents et les élu-e-s, les Communes forestières ont développé le programme « Dans 1000 communes la forêt fait école ».

Le principe de ce dispositif est le suivant : les communes volontaires confient à un groupe d'enfants le suivi de la gestion d'une parcelle de forêt communale. De nombreux outils pédagogiques sont mis à disposition des enseignants et animateurs.

Ces « Forêts pédagogiques » sont un véritable lieu d'apprentissage où se mêlent pédagogie active, expérience par les sens et contact direct avec la nature. Diverses thématiques y sont abordées : gestion forestière, biodiversité, DF-CI, changement climatique & crise sanitaire, forêt & société...

En 2023, les Communes forestières ont développé massivement ce programme en région dans les écoles, centres de loisirs, conseils municipaux de jeunes, et comptent désormais 31 communes et 850 enfants engagés.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence :

- ▶ 1 territoire engagé dans la démarche : la charte forestière Ubaye-Pays de Seyne
- ▶ 9 communes engagées : 8 Forêts pédagogiques, Ganagobie et Peyruis ont créé une Forêt pédagogique commune.
- ▶ Près de 230 enfants impliqués dans le dispositif sur l'année scolaire 2023-2024

Les projets à l'échelle locale

Les communes d'Annot, de Selonnet, des Thuiles, de Seyne, de Saint Paul sur Ubaye, de Volonne, de Ganagobie et de Peyruis se sont investies dans le programme. Les élèves ont pu travailler sur plusieurs thématiques forestières : Filière forêt-bois, DF-CI, biodiversité, gestion forestière, citoyenneté...

Plusieurs animations ont été organisées par les enseignants et les communes pour traiter ces sujets :

- **Volonne et Peyruis** : jeux autour de la mallette présentant la filière bois de FIBOIS.
- **Les Thuiles** : atelier d'artisan menuisier.
- **Annot** : propositions de gestion du sentier pédagogique.
- **Selonnet** : chasse au trésor en forêt.

Pour les communes de **Montclar** et de **Saint-Paul sur Ubaye**, le projet de la classe de CE2-CM1-CM2 est devenu un « projet d'école » avec l'intégration des maternelles qui feront classe une fois par semaine en forêt.

VOTRE CONTACT Fanny BUSSIERE

07 48 13 08 30
fanny.bussiere@communesforestieres.org



Café des collectivi'thés forestières à Puimoisson



Inauguration de la Forêt Pédagogique commune de Ganagobie et Peyruis

LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS FORMENT



LA FORMATION : UNE ACTION PHARE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Les Communes forestières proposent des formations aux élu-e-s.

Elles ont pour objectif :

- d'accompagner les élu-e-s dans l'identification des enjeux sur leur territoire
- de leur apporter les outils pour construire leur stratégie de développement basée sur la forêt et le bois.

Un programme annuel de formations et de visites est proposé dans le département.

De nombreuses thématiques sont balayées : gestion de la forêt communale, aménagement forestier, prévention du risque incendie, construction en bois local, développement du bois énergie, coupes affouagères...

En 2023 :

- ▶ 7 sessions réalisées dans le département
- ▶ 101 participants.
- ▶ 31% des communes du département ont participé à minima à une formation de l'association.



VOTRE CONTACT

Marine OLIVEIRA

07 57 08 16 22

marine.oliveira@communesforestieres.org



Formation «Affouage» à Salignac

FORMER DES COMMUNES, PROPRIÉTAIRES FORESTIERS, FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique rebat les cartes de la gestion durable des espaces forestiers. La régénération et la diversification des essences en place, la migration assistée des essences implantée plus au Sud et la gestion du stress hydrique sont des enjeux forts des prochaines années.

Nous construisons aujourd'hui les forêts de demain !

Pour vous accompagner dans cette tâche ardue, les Communes forestières vous ont proposé en 2023, 4 formations dans les Alpes-de-Haute-Provence :

« Élu-e-s, investissez-vous dans l'aménagement de votre forêt », le 28 mars 2023 à Digne les Bains

Intervenants : Communes forestières - ONF

L'aménagement forestier est le document cadre de la gestion durable des forêts communales relevant du régime forestier. Il prévoit sur 20 ans les actions de l'homme dans la forêt. Proposé par l'ONF, il est adopté par la commune en conseil municipal. Que ce soit dans sa révision ou dans sa mise en oeuvre, les communes ont un rôle de décision dans la programmation et la réalisation des coupes et des travaux. Leur implication est nécessaire pour que la forêt communale de demain reflète la volonté que la commune s'est fixée !

« Élu-e-s, maîtrisez la pratique de l'affouage », le 19 septembre 2023 à Salignac

Intervenants : Communes forestières - ONF

La mise à disposition de bois énergie aux citoyens est une préoccupation importante des élu-e-s des Alpes-de-Haute-Provence dans le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie. Pour autant, les modalités de mise en oeuvre de l'affouage doivent être cadrées vis-à-vis de la sécurité des citoyens et pour protéger la commune juridiquement. Cette formation a donc eu pour objectif d'échanger sur les modalités de réalisation de l'affouage (sur pied mais aussi bord de route) avec une approche administrative et juridique.

« Agir en forêt privée : réglementation et moyens d'actions des élu-e-s » le 28 novembre à Volonne

Intervenants : Communes forestières - ONF

La forêt privée représente plus de la moitié de la forêt des Alpes-de-Haute-Provence. En tant qu'aménageurs du territoire, les élu-e-s sont garants de la préservation de leur patrimoine forestier et de sa valorisation. La connaissance des enjeux et des moyens d'actions existants en forêt privée permet d'agir sur ces espaces privés de manière à pouvoir mener une gestion cohérente à l'échelle des territoires communaux.

« Élu-e-s, maîtrisez la commercialisation de vos bois ! », le 2 mai 2023 à Saint André les Alpes

Intervenants : Communes forestières

Régulièrement les élu-e-s sont sollicité-e-s par l'Office National des forêts pour la mise en oeuvre du programme d'action sur leur forêt communale. Concernant les coupes de bois, les Communes forestières ont proposé aux élu.e.s une formation pour se positionner sur la mise en vente effective des bois et sur les modalités de commercialisation (vente au plus offrant, vente sous contrat auprès des entreprises locales...).



Formation «Aménagement forestier» à Digne les Bains



VOTRE CONTACT

Emily ARNOUX

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org



Formation «Forêt privée» à Volonne

FORMER DES MAÎTRES D'OUVRAGE DE BÂTIMENT

Les communes jouent un rôle d'innovation et de structuration des marchés sur la filière forêt-bois à travers leurs projets de construction, rénovation et chauffage faisant appel aux bois locaux. Le bois a des atouts indéniables, c'est un matériau performant qui permet :

- d'améliorer la qualité environnementale des projets ;
- de faire des économies pour les communes ;
- de développer des emplois dans les territoires.

Les Communes forestières appuient ces initiatives grâce à des partenariats solides avec la Région, la DRAAF, l'ADEME, Le Feder, La FNADT, France Bois Forêt, et le Département des Alpes de Haute-Provence.

En 2023, 2 formations ont été proposées aux élu-e-s des Alpes de Haute-Provence sur cette thématique.

« Élu-e-s, choisissez le bois local pour vos projets de construction » le 6 juin 2023 à Digne les Bains

Intervenants : Communes forestières, Association Bois des Alpes, ONF, Maître d'œuvre, Charpentier

Les communes sollicitent les Communes forestières et l'association Bois des Alpes pour les aider à mettre en œuvre leur projet, que ce soit dans le cadre des marchés publics ou pour l'approvisionnement en bois. La présentation des recommandations pour l'intégration de Bois des Alpes dans les constructions publiques a été suivie d'une visite du bâtiment en bois locaux du siège de l'ONF.



Formation et visite «Bois construction» à Digne les Bains



Formation et visite «Bois Energie» à Curbans

« Élu-e-s, assurez le bon fonctionnement de votre chaudière bois Niveau 2 » le 21 février 2023 à Curbans

Plus de soixante chaudières bois (plaquettes forestières) sont en fonctionnement dans le département des Alpes de Haute-Provence. Ces chaudières sont connues pour avoir des rendements de plus de 80%, mais pour s'en assurer, il est nécessaire de faire un suivi précis de leur fonctionnement. C'est en ce sens que les Communes forestières mobilisent les élus et techniciens dans le bon suivi de leur chaudière afin d'éviter les pannes et le recours aux énergies fossiles d'appoint. Plusieurs points sont à surveiller régulièrement pour s'assurer de bien maîtriser sa facture énergétique.

FORMER DES RESPONSABLES DE LA SÉCURITÉ

Le risque incendie est en hausse dans les Alpes de Haute-Provence avec une augmentation des surfaces brûlées. Les incendies de l'été 2022 ont particulièrement marqué ce département et si l'année 2023 était moins marquante, le risque ne cesse de s'accroître.

Les Maires sont responsables de la sécurité des citoyens, ils jouent un rôle important dans la prévention du risque incendie, la lutte et le post-incendie.

Les Communes forestières proposent des formations permettant aux élu-e-s de monter en compétence sur ce sujet nouveau à fort enjeu.

« Mettre en œuvre les Obligations légales de débroussaillage dans ma commune » le 5 décembre 2023 à Volonne

La formation des Communes forestières vise à expliquer la réglementation et la responsabilité du Maire sur la bonne mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage. Le rôle de l'Association est d'indiquer les travaux à réaliser sur les propriétés de la commune et comment le Maire peut s'assurer que les privés en fassent de même. Elle a également pour objectif de préciser ce qu'est réellement un débroussaillage réglementaire et les outils que les élu-e-s peuvent mobiliser.

VOTRE CONTACT

Grégory CORNILLAC

06 12 23 42 46

gregory.cornillac@communesforestieres.org

Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie

A l'heure où le département actualise son Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie, les Communes forestières se sont mobilisées au côté des services de l'Etat pour y apporter leur contribution. La voix des communes a été portée, notamment pour faire entendre leurs difficultés à porter les ouvrages et équipements prévues dans ce plan qui nécessitent une certaine ingénierie technique et financière dont certaines ne disposent pas.



VOS CONTACTS

Bois Construction : Marlène PARENT

07 57 46 04 59

marlene.parent@communesforestieres.org

Bois Energie : Pascaline BRIEN

07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org

LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS ACCOMPAGNENT

DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AVEC DES BÂTIMENTS BIOSOURCÉS ET DURABLES

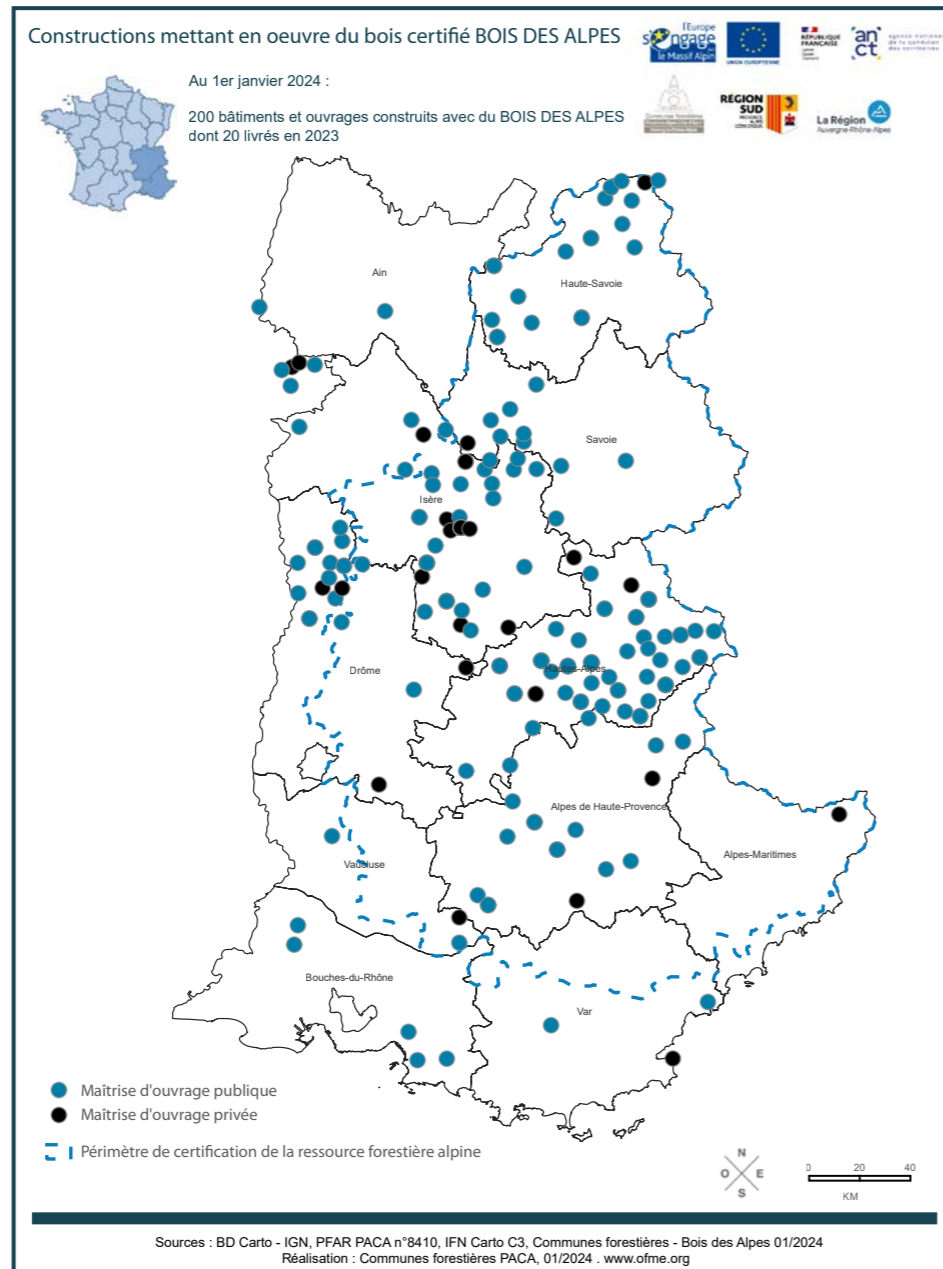
Prescrire du bois certifié Bois des Alpes !

En faisant à appel à du bois local dans les constructions et les rénovations de bâtiments, les collectivités font émerger un marché local de la construction bois. Elles optent pour un matériau performant et démontrent la faisabilité de son usage.

- ▶ 16 bâtiments en Bois des Alpes dont 5 depuis 2022 dans les Alpes de Haute-Provence.
- ▶ 6 entreprises certifiées dans le département, 100 à l'échelle alpine.



Plus de données disponibles sur le site www.boisdesalpes.net, dont la liste des entreprises certifiées.



Pour aider les collectivités, les Communes forestières sont présentes à chaque étape des projets.

Afin d'encourager le développement, les Communes forestières ont favorisé la mise en place de la bonification DETR de 10% pour les projets en Bois des Alpes. En 2023, l'association s'est assurée que cette bonification soit reconduite et a réalisé deux analyses de faisabilité prouvant l'usage possible de Bois des Alpes dans les dossiers déposés.

En 2023, plusieurs projets ont été suivis :

- ▶ 20 en phase amont-conception
- ▶ 12 en phase de conception
- ▶ 4 en phase travaux
- ▶ 2 livrés en Bois des Alpes en 2023 (et 2 bâtiments supplémentaires livrés en bois local)



La Halle des sports de Saint-André-les-Alpes :

La Halle des sports de Saint-André-les-Alpes est un équipement intercommunal livré en 2023, composé d'un espace de sports collectifs, d'un dojo de 144 m², d'une salle de musculation et d'un mur de blocs d'escalade. La Communauté de communes Alpes Provence Verdon, maître d'ouvrage de ce bâtiment a souhaité construire avec les ressources locales : 64 m³ de Bois des Alpes ont été mis en œuvre dans la charpente en lamellé collé, ainsi que 5m³ de pin sylvestre en parement acoustique.

Les atouts de la certification Bois des Alpes :

- Un bois certifié PEFC, garantissant la gestion durable de la forêt
- Un bois issu du massif alpin français
- Un bois transformé par les entreprises locales (04-05-06-13-84-83-26-38-74-73-01)



DANS LA MAÎTRISE DE VOTRE FACTURE ÉNERGÉTIQUE GRÂCE AU BOIS, ÉNERGIE STABLE ET COMPÉTITIVE

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence :

- ▶ 65 chaufferies bois (plaquettes forestières)
- ▶ 12 000 tonnes de plaquettes forestières consommées
- ▶ 3 fournisseurs bois énergie

En 2023, le bois énergie est plus que jamais une énergie d'avenir. Avec un prix stable et avantageux, des financements incitatifs et une ressource forestière disponible, les collectivités ont toutes les raisons de passer à cette énergie verte, locale et à prix garanti.

Choisir le bois local pour chauffer les bâtiments des collectivités permet d'amortir la facture énergétique, tout en diminuant l'émission des gaz à effet de serre et en développant l'emploi local. Les communes ont été précurseurs sur ces investissements.

Après plus de 20 ans d'actions des Communes forestières et des communes, la filière bois énergie est aujourd'hui structurée.

Les atouts de la charte qualité bois déchiqueté :

- ▶ Un combustible contrôlé sur sa qualité granulométrique et sur son humidité
- ▶ Des analyses à la demande des maîtres d'ouvrage
- ▶ Un cadre d'échange neutre en cas de difficulté avec son fournisseur bois déchiqueté



La Mission Régionale Bois Energie devient *BoiSynergie*.

Si ce sont bien les Communes forestières qui ont initié le bois énergie, au début des années 2000, quand peu y croyaient, désormais de nombreux partenaires locaux et territoriaux relaient la politique de développement du bois énergie que mènent ensemble l'ADEME, la Région Sud, la DRAAF et les Communes forestières. Ce partenariat inédit, aussi fort qu'ancien a évolué dans son identité pour être plus lisible, renforçant la coordination et synergie entre les partenaires, les syndicats d'énergie, les Communautés de communes et les communes, pour garantir le développement cohérent du bois énergie en région.



Deux évènements marquants en 2023 :

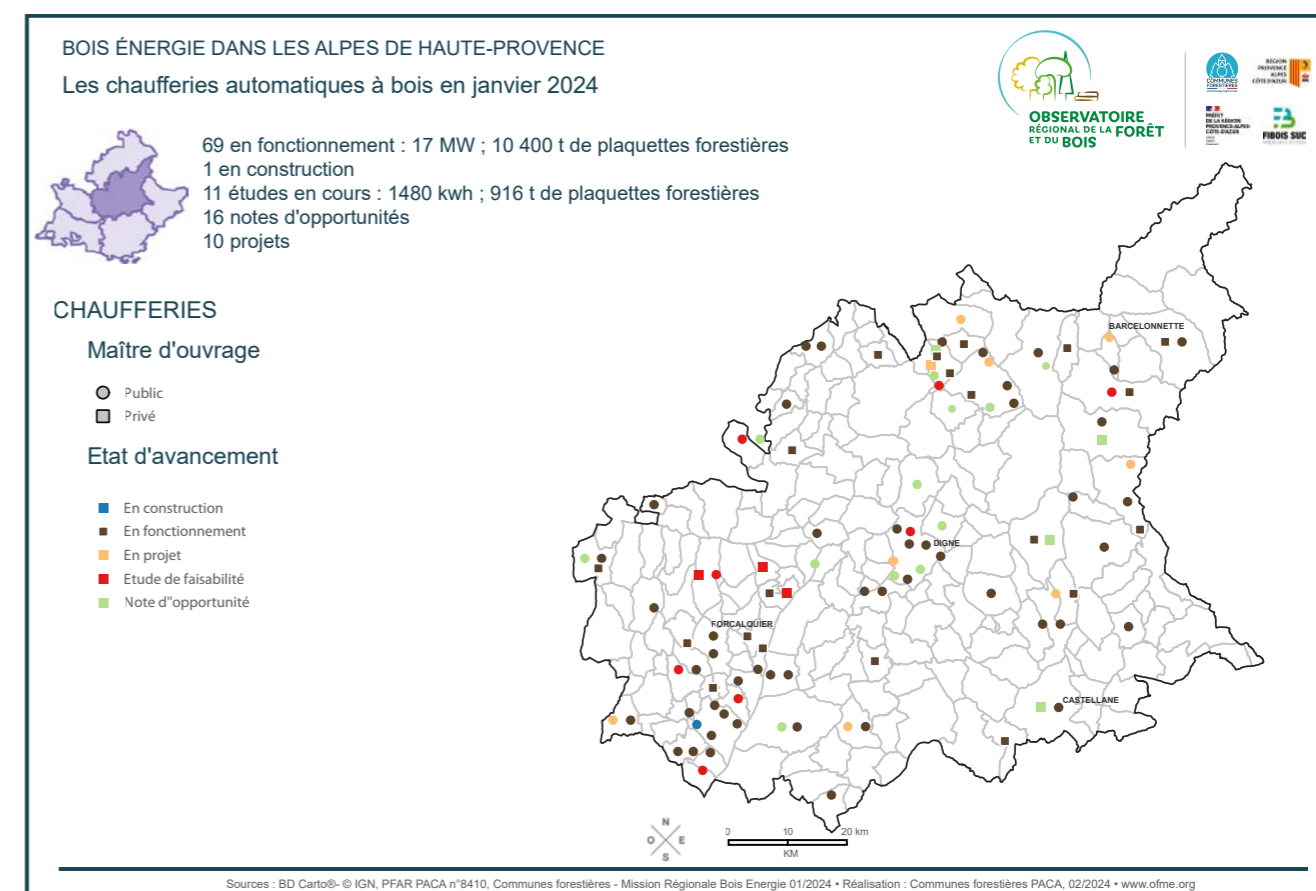
▶ **Réalisation d'une étude technico-économique sur la conception et le fonctionnement des unités de granulation**, dans un objectif de mieux conseiller et orienter les porteurs de projets de production de granulés, qui ont été nombreux (10) sur le territoire régional en 2023.

▶ **Lancement du premier projet de chaleur renouvelable citoyen !**

L'association a participé au premier projet de vente de chaleur clé en main porté par le groupement Energie Bois Territoire - ForestEner sur le Sanctuaire de Notre-Dame du Laus (05). Cette chaufferie est constituée de deux chaudières plaquettes forestières de 200kW, permettant au réseau de fonctionner toute l'année au bois, y compris l'été pour l'eau

chaude sanitaire. Cet équipement, d'un investissement de plus de 800 000€, a bénéficié de financements de l'ADEME, de la Région, d'Energie Partagée et d'un don de l'Association Notre-Dame du Laus. Il devrait permettre l'économie annuelle de 35 000€, en comparaison à la solution fioul initiale et une réduction des émissions CO2 estimée à 300 tonnes/an.

Ce format de vente de chaleur, permettant aux maîtres d'ouvrage publics et privés d'acheter de la chaleur bois, sans investir, apporte un vrai service complémentaire, proposé par un opérateur local intervenant sur les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence. Ce projet a fait l'objet d'une visite dans le cadre de la Rencontre bois énergie 04 et 05 du 14 novembre 2023.



Approvisionnement, développement et appui au fonctionnement des chaudières :

Pour poursuivre le développement des chaudières bois, le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE 04) portait en 2023 le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT), financé par l'ADEME. Les Communes forestières font la promotion du bois énergie auprès des collectivités (outils de communication, visites...) et interviennent en appui de ce contrat (outils de qualité conception des installations biomasse, partage des retours d'expérience...).

Le bon fonctionnement des 65 chaudières du département étant une forte préoccupation des Communes forestières,

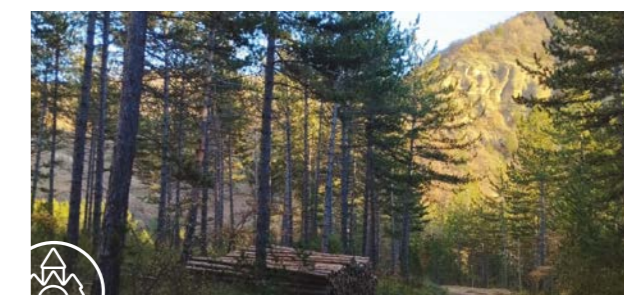
l'association réalise une enquête annuelle sur les consommations des chaudières, les rendements, les prix des combustibles, les difficultés de fonctionnement, etc.

Quelques résultats à retenir :

- **138€TTC/Tonne (basé sur 25% de retours), soit 3,89€/MWh contre 13,9€/MWh pour le fioul et 23,1€/MWh pour l'électricité.**
- Un fonctionnement satisfaisant, avec peu de pannes et un combustible de qualité.

Plus de données disponibles sur le site www.bois-energie.ofme.org

VOTRE CONTACT BOIS ÉNERGIE
Pascaline BRIEN
07 57 51 13 28
pascaline.brien@communesforestieres.org



RENOUVELER LES FORÊTS POUR LES ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'implication des élu-e-s dans la gestion forestière est le gage de la préservation de l'intérêt général de nos espaces forestiers. Les communes investissent en forêt dans l'accessibilité, dans les travaux d'amélioration des peuplements forestiers, etc.

L'association des Communes forestières apporte un appui sur ces enjeux et a accompagné de nombreuses communes dans les Alpes de Haute-Provence.

Accompagner les projets de régénération :

Les Communes forestières ont travaillé avec FIBOIS SUD et l'ONF pour faire connaître les dispositifs financiers d'aide à la replantation. Le dispositif 5 millions d'arbres, couplé au fond RESPIR permet en effet d'atteindre près de 90% du financement de projets de régénération naturelle ou de plantation. Une journée organisée par le CNPF, sur le maintien du Mélèzin, a eu lieu à **Saint-Vincent-les-Forts**. Une présentation a été effectuée par les Communes forestières, à destination des propriétaires privés présents et des élu-e-s de plusieurs communes.

Accompagner les projets de desserte :

L'accès au massif est un enjeu majeur dans nos territoires de montagne, l'investissement dans ces projets est lourd pour les communes, mais des dispositifs financiers existent pour aider les collectivités. Les Communes forestières accompagnent, en lien avec l'ONF, les collectivités dans leur projet de desserte. Trois communes ont été accompagnées dans le département. **Les Communes forestières, l'ONF et le CNPF agissent de manière partenariale afin de résoudre des difficultés d'accessibilité.**

Apporter un appui aux élu-e-s dans la révision des aménagements forestiers :

La définition des orientations stratégiques de la commune dans l'aménagement forestier s'avère être un exercice complexe puisqu'elle doit correspondre aux spécificités de sa forêt communale. A ce titre, trois communes ont été accompagnées dans la prise en compte de leurs choix de gestion. La régénération des espaces forestiers est ressortie comme un fort enjeu dans l'ensemble de ces communes.

S'appuyer sur les communes pour dynamiser la gestion et la récolte en forêt privée :

Dans le cadre de la gestion des forêts communales, les communes peuvent être mobilisatrices pour impulser une gestion en forêt privée, notamment en concertant les propriétaires alentours au moment des coupes de bois. De nombreuses communes se sont emparées de la thématique dans le département. Si une opération exemplaire a eu lieu sur la commune de **Volonne**, les communes de **La Javie et Faucon-de-Barcelonnette** portent également un projet d'exploitation groupée.

Acquisition foncière :

L'association a apporté son appui dans des projets d'acquisition de parcelles forestières sous plusieurs formes : acquisition de biens sans maître. Ce travail est réalisé en partenariat avec la SAFER.



Le foncier à Montclar

L'association a accompagné la commune de Montclar dans l'organisation d'une réunion concernant un Bien Non délimité forestier de 25 ha regroupant 19 propriétaires privés. Lors de cette réunion, les différentes possibilités de gérer et de valoriser la forêt ont été évoquées. A l'issue de cette réunion, la création ou l'intégration d'une ASL de gestion forestière a été envisagée. Une prochaine réunion sera organisée en forêt, suite à une expertise de la parcelle, afin de permettre aux propriétaires de se positionner sur leurs choix.

Projet public-privé à Volonne

La commune de Volonne a été accompagnée afin de mobiliser les propriétaires forestiers privés pour la réalisation d'une coupe de bois conjointe. 3190 m³ de bois ont été récoltés dont 2700 m³ en forêt communale.

Cette opération a ensuite fait l'objet d'une conférence de presse avec une visite des parcelles forestières afin de sensibiliser et d'informer sur l'existence de ces pratiques de coupes en public-privé.

CONSTRUIRE DES POLITIQUES TERRITORIALES

Construire les territoires de demain implique une connaissance des dynamiques et des enjeux en cours sur les espaces. En ce sens, les Communes forestières animent l'Observatoire régional de la forêt et du bois (anciennement Observatoire de la Forêt Méditerranéenne) et le réseau des chartes forestières de territoire.

L'Observatoire, un outil indispensable !

L'Observatoire collecte, synthétise et diffuse l'information, pour une meilleure connaissance de la forêt. Il a pour mission de faciliter l'accès à l'information, proposer un lieu de concertation et fournir des moyens d'analyse et de prospective au service des décideurs publics, porteurs des politiques forestières à l'échelle de la région, des départements et des territoires.



En 2023, l'Observatoire est intervenu auprès des territoires dans leurs dynamiques de développement :

- Communauté de communes du Sisteronais-Buëch dans l'intégration des enjeux forêts-bois dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).
- Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance pour connaître les essences du territoire, les statuts de propriété et l'état de la gestion sur le territoire.


Par ailleurs, en partenariat étroit avec FIBOIS, un observatoire économique de la filière est en structuration.

Enfin, un travail particulier a été réalisé sur la connaissance de la propriété forestière. Le croisement entre la base de données forêt de l'IGN, le cadastre et les données de l'ONF a permis d'identifier plus précisément :

- les forêts publiques relevant du régime forestier ;
- les forêts publiques ne relevant pas du régime forestier ;
- les forêts privées.

Cette base de données est utile pour le développement de stratégie de mobilisation des bois public-privé ainsi que pour pré-identifier les biens présumés sans maître.

En complément, l'outil Viaforest développé en partenariat avec le CRIGE PACA permet d'identifier les difficultés de sortie des bois en mutualisant les informations relatives à la desserte forestière et à l'accessibilité des forêts.



L'élargissement du public de l'Observatoire est un enjeu fort pour les années à venir. En effet, les partenaires ont pour ambition d'ouvrir l'usage de l'Observatoire auprès des aménageurs du territoire, des urbanistes, des universitaires pour une meilleure intégration des enjeux forestiers.

En ce sens, une journée de l'Observatoire s'est tenue sur le thème « **S'assurer de l'avenir de la forêt en intégrant aux documents d'urbanisme** ». Cet événement a réuni 45 participants et 7 sujets ont été abordés.

Retrouvez les données de l'Observatoire sur la cartothèque interactive



<https://cartotheque.ofme.org>

L'appui au développement des politiques forestières territoriales dans les Alpes-de-Haute-Provence :

Les Communes forestières appuient politiquement et techniquement l'émergence et la mise en œuvre des stratégies forestières territoriales. La dynamique est porteuse sur les Alpes-de-Haute-Provence avec trois chartes en fonctionnement et une en cours d'élaboration.

La **Communauté de communes du Sisteronais-Buëch** s'est lancée en 2023 dans l'élaboration de sa Charte forestière de territoire et les Communes forestières l'accompagnent dans cette démarche :

- Réalisation d'une étude ressource.
- Constitution du Comité de pilotage de la charte.
- Détermination des lignes directrices thématiques.
- Caractérisation des actions à mener.

D'autres territoires sont accompagnés dans la mise en œuvre des actions de leur charte forestière de territoire :

- La **Communauté de communes Ubaye-Serre-Ponçon et Provence Alpes Agglomération** (pour la partie Pays de Seyne).
- La **Communauté de communes Alpes Provence Verdon**.
- Le **Parc Naturel Régional du Luberon**.



Rendez-vous annuel

Les Communes forestières réunissent chaque année le **réseau des élu-e-s porteurs de politique forestière territoriale**. Rassemblant une trentaine de personnes, la prise en compte du risque incendie dans les territoires de montagne était à l'honneur et la commune de Rougon en lien avec la Communauté de communes Alpes Provence Verdon ont pu faire un retour d'expérience de la restauration des terrains incendiés suite à l'incendie de Rougon.

L'enjeu de ces partenariats territoriaux est de définir une stratégie commune entre élu-e-s de la collectivités, acteurs qui travaillent sur la forêt et d'en dégager des actions conjointes et coordonnées en faveur de la multifonctionnalité des forêts.



Les Communes forestières ont organisé le 10 octobre une **Rencontre des animateurs de Charte**, réunissant une quinzaine d'animateurs et partenaires pour échanger des avancées des Chartes forestières de territoire et présenter les financements publics disponibles. Ces réunions de réseau permettent le partage d'expérience et la mise en relation des animateurs de Charte forestières de territoire. L'action régionale Natura 2000 était au cœur des échanges !



VOS CONTACTS

L'Observatoire : **Luc MABIRE**

04 42 65 78 13

luc.mabire@communesforestieres.org

Politiques territoriales : **Emily ARNOUX**

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

EN 2024, ANTICIPONS L'AVENIR AU PROFIT DE NOS FORÊTS ET DE LA QUALITÉ DE VIE DE NOS CITOYENS !



L'année 2024 est une année charnière ! Les Communes forestières sont à vos côtés pour concrétiser et finaliser vos projets de bâtiments, chauffages en bois locaux !

Afin de répondre à vos questions, nous vous proposons tout au long de l'année des séances d'informations et de formations, pour vous permettre d'avoir toutes les cartes en main pour agir sur les enjeux de la filière forêt-bois ainsi qu'un accompagnement individuel sur mesure.

Nous sommes aussi à vos côtés pour préparer l'avenir et votre prochain mandat !

Nous sommes aux deux tiers de nos mandats, c'est un moment opportun pour anticiper et préparer le prochain mandat en mettant la forêt, sa protection et sa valorisation locale au centre de votre stratégie municipale et intercommunale.

Nous nous devons de protéger ce bien commun qui nous apporte tant de services et qui est aujourd'hui plus que jamais fragilisé par le changement climatique.

Ensemble, défendons notre voix et rendons plus visibles encore nos engagements !



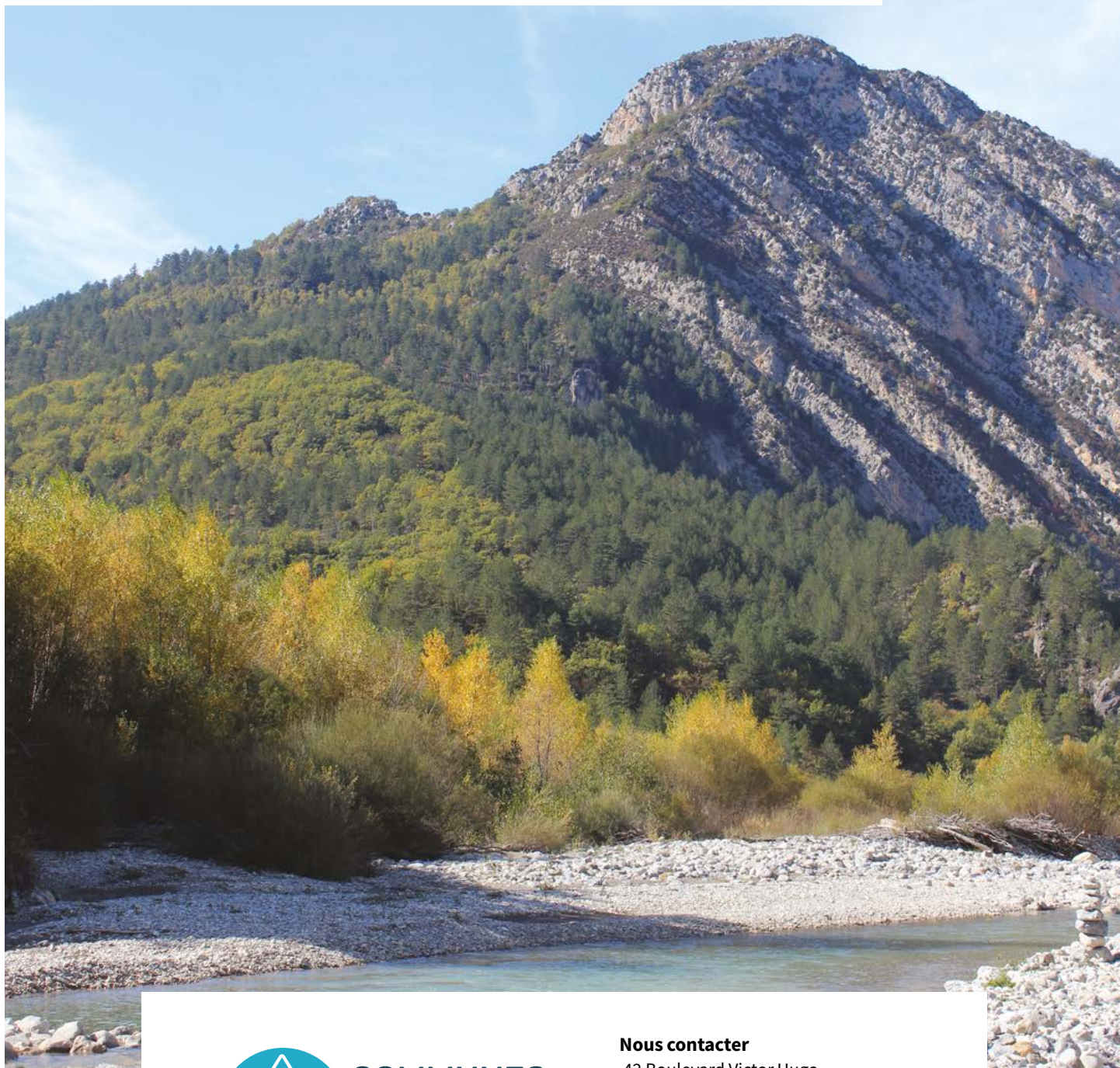
Sandrine Cosserat

Présidente des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence



ENSEMBLE, PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES.

Adhérez aux Communes forestières !



**COMMUNES
FORESTIERES**

ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Nous contacter

42 Boulevard Victor Hugo
04000 Digne les Bains - 04 92 35 23 08
contact04@communesforestieres.org
www.communesforestieres-paca.org

